



Direction Emploi Développement des
Compétences

Décision n°2025-771

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chargé de projets communication 3.2, au département de la communication externe et de l'information.

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2025-43 du 21 mai 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article 332-8,2° sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'au département de la communication externe et de l'information, un emploi de chargé de projets communication, 3.2, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

Élaboration et pilotage de stratégies de communication sur un portefeuille de politiques publiques,

- Réflexion stratégique en lien avec la thématique du service, les directions métiers, le Cabinet et les élu.e.s concerné.e.s,
- Élaboration, coordination et formalisation des stratégies de communication, des politiques publiques à l'échelle du mandat déclinées en plans d'actions annuels,
- Pilotage, coordination, animation et participation aux instances de suivi par politiques publiques,
- Identification des opportunités de communication par politiques publiques et par marqueurs du mandat.

Conduite de projets de communication opérationnels

- Pilotage, coordination et animation des instances techniques de conduite de projet

- Mise en œuvre opérationnelle des plans de communication : élaboration de supports de communication à 360°, alimentation et actualisation des outils numériques metropole.nantes.fr
- Pilotage et coordination de la circulation de l'information interne en lien avec les projets,
- Rédaction de notes stratégiques et opérationnelle,
- Rédaction de briefs en lien avec les agences de communication dans le respect des marchés publics,
- Gestion des budgets,
- Garant du calendrier de réalisation,
- Bilan et évaluation des actions menées,
- Travail en binôme avec un·e chargé·e de production et en équipe au sein du service communication

Décide,

Article 1 : L'emploi de chargé de projets communication 3.2, au département de la communication externe et de l'information est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera, dans la grille indiciaire des attachés, à savoir au minimum / B 444 et au maximum / B 821, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le

10 SEP. 2025

Mis en ligne le :

11 SEP. 2025

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée

Alpha BASSAL